

## **DISCOURS DE JEAN GLAVANY**

Président du Pays du Val d'Adour

Signature de la Convention Cadre territoriale

Entre

Le Président du Pays du Val d'Adour,

Le Président de la Poste

Et

L'Etat représenté par le Préfet des Hautes-Pyrénées.

En date du 9 septembre 2005

Monsieur le Président,

Permettez-moi de vous souhaiter la bienvenue, à vous et à tous les collaborateurs de La Poste qui vous accompagnent, ici, aujourd'hui, au cœur du Pays du Val d'Adour et de vous remercier de votre présence qui marque, une fois de plus, un souci de dialogue qui vous honore.

Nous sommes là, M. le Président, Mesdames et Messieurs, chers amis, pour signer une Convention qui va lier pour neuf ans La Poste et le Pays du Val d'Adour, dans un partenariat que nous espérons fécond.

Je pourrais vous parler longuement du contenu de cette convention – je le ferai succinctement dans un instant – mais j'ai plutôt envie, cela vous surprendra peut-être, de vous parler de politique. Oh !...Je vous rassure tout de suite : pas de politique en termes d'élections et de rapports de forces électoraux, ni de politique en termes de Congrès ou de choc des ambitions...

Non, je veux vous parler de politique comme nous la vivons au quotidien, nous les élus du Val d'Adour, avec nos convictions – qui sont fortes -, nos projets – qui sont ambitieux -, nos moyens – qui sont limités – et tout cela au service d'un territoire dont nous sommes les élus et que nous voulons servir efficacement pour le bien-être de ses habitants. Vous parler de politique pour être utile à nos concitoyens.

« Vaste programme », comme aurait dit le général de Gaulle, vous en conviendrez.

Et si je veux vous parler de politique, c'est qu'il y a, au commencement de la – déjà – longue histoire de cette convention, une conviction très forte des élus du Pays du Val d'Adour : un attachement profond aux services publics en général, au service public postal en particulier comme facteurs de la cohésion sociale de notre territoire et de l'égalité des chances de nos concitoyens.

Des services publics qui ne sont pas des abstractions théoriques qui permettent d'alimenter de grands discours, mais qui reposent sur des réalités concrètes et des critères bien précis parmi lesquels je place en premier rang l'égalité d'accès des usagers et la péréquation tarifaire.

Oui, nous sommes, ici, dans le Val d'Adour, comme dans beaucoup d'autres régions de France, particulièrement attachés aux services publics.

Mais nous ne sommes pas, pour autant, des conservateurs des services publics !

Si nous voulons, en particulier, défendre le service public postal c'est pour le moderniser, le développer !

Notre souci n'est pas de le conserver dans je ne sais quel formol, comme une relique...notre volonté c'est d'aider à transformer le service public postal afin qu'il réponde mieux aux besoins des usagers. En ce sens, nous nous distinguons de ces conservateurs de La Poste prompts à crier « touche pas à mon service public », mais qui ne voient pas que sa transformation est nécessaire si l'on ne veut pas qu'il dépérisse. De ce point de vue, je veux être clair, Monsieur le Président : il y a, dans le Val d'Adour et même tout près d'ici des bureaux de poste sombres, sales, sous-équipés, dépourvus des moyens modernes de communication, le fax ou internet ... et l'on s'étonne qu'ils soient si peu fréquentés !

Accepter qu'une telle situation perdure, ce serait se condamner à voir ces bureaux de poste dépérir et, donc, disparaître ... et c'est justement ce que nous ne voulons pas.

Face à ces convictions, nos convictions,

Face à cet attachement aux services publics, traduit dans la charte de développement de notre pays depuis presque 10 ans,

Face à cette volonté politique de les mettre au cœur de l'avenir du Pays du Val d'Adour, qu'avons-nous trouvé comme « répondant » du côté de La Poste ?

C'est là que les choses se sont compliquées, je ne vous l'apprends pas, Monsieur le Président puisque nous avons eu l'occasion de nous en entretenir à deux reprises déjà.

Car, pour être franc, pendant des années – et ça a commencé bien avant votre arrivée à la présidence de La Poste, M. le Président, vous le savez puisque je vous l'ai déjà dit -, nous avons eu le sentiment d'avoir affaire à un mur, un mur sourd à nos remarques, à nos protestations, ou bien un bulldozer qui mettait en place inexorablement une politique de démantèlement du service public postal en milieu rural que nous contestions, une parodie où on nous expliquait qu'une concertation était mise en place quand il ne s'agissait que d'une information.

C'est ainsi que s'est installé un climat de méfiance et même de défiance, voire même de colère chez les élus du Pays du Val d'Adour à l'égard de La Poste.

Alors qu'avons-nous fait ?

Nous avons protesté. Nous avons manifesté. Nous avons signé des pétitions. Nous avons voté des motions dans nos conseils municipaux. Tout cela, je le dis à l'attention de ceux qui nous accusent aujourd'hui de pactiser avec le diable, nous l'avons fait. Notre seul tort, c'est de l'avoir fait avant les autres, il y a deux ou trois ans, quand ces autres se réveillent aujourd'hui...

Et puis, collectivement, lucidement, nous avons tiré les leçons de ces actions de protestation. Car le bilan était bien mince : nous protestions et La Poste poursuivait son projet inexorablement.

Alors, collectivement, lucidement, nous avons tiré le bilan de nos actions et nous avons débattu de l'efficacité de notre méthode avec, toujours, un seul souci : être utiles à nos concitoyens. C'est ainsi que nous avons décidé de passer à autre chose, d'essayer une autre méthode, et de forcer La Poste à la négociation, une négociation véritable. Une négociation pour tenter d'enrayer le projet de démantèlement de la présence postale dans le Pays du Val d'Adour. Une négociation pour, diront les plus pessimistes retarder les échéances, limiter les dégâts, obtenir des concessions, des amendements. Une négociation pour, diront les plus optimistes, engager une autre logique, construire une expérience-pilote de partenariat entre les élus et La Poste.

Oh ! ça n'a pas été facile ni simple !

Ca n'a pas été facile du tout, impossible même, jusqu'à ce que nous nous rencontrions, M. le Président, il y a un peu plus d'un an et que vous donniez le feu vert à une véritable négociation pour un partenariat gagnant - gagnant. Je vous en remercie à nouveau, publiquement.

Et c'est ainsi que, depuis un an, nous avons travaillé d'arrache pieds, tenu des dizaines de réunions, passé en revue tous les aspects de la présence postale dans le Val d'Adour et essayé d'imaginer des solutions nouvelles, des pistes originales pour construire un avenir meilleur pour La Poste dans notre territoire.

C'est ainsi qu'est née cette convention.

Sommes-nous parvenus à nos fins ?

Oh ! Je serai très prudent et l'avenir seul le montrera.

Aujourd'hui, je me contenterai de faire deux ou trois commentaires sur cette confiance.

La première est pour dire que le climat a changé, assurément. Des élus, que je connais bien et qui sont des amis, qui étaient très réticents voire très hostiles à cette négociation, ont peu à peu changé d'avis et sont passés de la défiance à la méfiance puis de la méfiance à la dubitativité, puis enfin au « Pourquoi pas ? » Mais tout cela reste très fragile, je le constate : à preuve, le dernier « incident » survenu dans la négociation... nous nous étions mis d'accord pour fixer à 18 heures le minimum d'horaires d'ouverture hebdomadaire de chacun des établissements de La Poste sur le territoire. 18 heures, c'est 3 heures par jour pendant 6 jours. Pour nous, c'était un minimum et c'était un progrès notoire compte tenu des projets en cours. Or quelle n'a pas été notre stupéfaction en apprenant – et en constatant ! – que certains responsables locaux de La Poste en avaient déjà tiré comme conséquence que tous les établissements n'ouvriraient désormais que 18 heures – même ceux qui sont ouverts 32 ou 33 heures aujourd'hui – 18 heures qui devenaient ainsi un maximum. Inacceptable – nous l'avons corrigé – mais révélateur...

Le climat a changé mais cela reste fragile.

Ma deuxième réflexion concernant cette convention concernera les fameuses « agences postales communales »... Pourquoi dis-je « fameuses » ? Parce que, à en croire certains, ce serait là l'alpha et l'oméga du projet de La Poste, la signature d'une politique, le scénario de l'inacceptable et même, car ceux-là n'ont pas peur des mots, le signe d'une trahison. Rien que cela.

Eh bien nous, dans le Val d'Adour, nous avons considéré que le problème n'était pas là et c'est pourquoi la convention ne tranche pas ce débat. Pour tout dire, elle n'encourage pas les communes à s'engager dans cette voie qui apparaît à beaucoup comme une des voies du démantèlement. Mais pour ceux des maires qui, en toute autonomie, s'y engageront, elle essaye d'apporter des garanties supplémentaires, de fixer un cadre qui les mette dans les meilleures conditions possibles pour négocier.

Mais surtout, ce qui nous est apparu, c'est que l'agence postale communale se situait aux antipodes de nos objectifs, ceux que j'ai énoncés tout à l'heure et qui relèvent plutôt du développement de la présence postale que du démantèlement.

C'est pourquoi nous nous sommes plutôt orientés vers la modernisation des bureaux de poste, l'accès aux nouvelles technologies, ou l'enrichissement des tournées des facteurs, acteurs du lien social si important en milieu rural. Sait-on qu'un facteur qui distribue une lettre à une personne âgée isolée en milieu rural sera la seule personne rencontrée par cette personne âgée pour la journée ou pour la semaine ? Et le fait qu'un facteur puisse sonner à la porte d'une personne âgée isolée repérée par nos soins, même si il n'y a pas de courrier à distribuer, simplement pour demander « ça va ? » et nous rapporter la réponse est un progrès social considérable. C'est plutôt dans cette voie que nous voulions avancer et la convention nous le permettra.

Ma troisième réflexion touche à votre réorganisation interne, à la création de nouveaux centres de distribution qui relève de votre responsabilité mais sur laquelle nous voulions engager un partenariat dans deux directions :

- la localisation de ces centres. Nous voulions qu'elle obéisse à une logique d'aménagement du territoire au profit de cantons défavorisés et non pas à une logique de concentration des équipements sur des territoires dynamiques. « Donner plus aux territoires qui ont le moins », c'est la logique de l'aménagement du territoire. A ce stade, nous n'avons pas pu aller dans ce sens mais à chaque fois que l'occasion se présentera, nous irons dans ce sens.
- Le progrès social. Puisque certains de vos responsables nous ont affirmé que la concentration de moyens humains dans ces nouveaux centres allait permettre une gestion des ressources humaines plus sociale, de transformer des temps partiels en temps complets et des CDD en CDI, nous avons dit : « Chiche – Chiffrez ces engagements, inscrivez-les dans la convention et prenez l'engagement publiquement ». C'est fait et c'est pour nous un point central de notre accord.

Ma dernière réflexion tient au financement de toutes les actions. Les communes, je le dis haut et fort, ne cofinanceront en rien les actions liées à cette convention. Nous sommes toujours en attente du décret d'application de la Loi qui déterminera les modalités d'utilisation du Fonds de péréquation. Il ne doit pas être simplement utilisé pour payer les agences postales communales – j'ai dit ce que nous en pensions -, mais bien pour mettre en œuvre un projet global d'actions territoriales à l'échelle d'un bassin de vie c'est-à-dire pour financer :

- l'adaptation et l'équipement des établissements postaux
- l'amélioration des actions commerciales
- la mise en œuvre des services de proximité
- l'expérimentation d'actions innovantes.

Nous avons besoin d'un fonds territorial souple et pratique.

\*  
\* \*

Voilà, Monsieur le Président, j'ai fini et je conclus.

Les élus du Val d'Adour ont le sentiment profond d'avoir fait leur devoir en défendant « bec et ongle » leur territoire et l'intérêt de leurs concitoyens.

Ils ont le sentiment profond d'avoir défendu leurs convictions et le service de l'intérêt général.

Ils se sont délibérément placés dans une logique constructive où on ne se contente pas de rêver de l'idéal et de dénoncer tout ce qui ne va pas mais où on se confronte au réel, en se retroussant les manches et en mettant les mains dans le cambouis.

Ce faisant, ils ont pris des risques. Des risques politiques car nombreux sont ceux, dans le département qui nous accusent, je l'ai dit tout à l'heure, de « pactiser avec le diable » ou de « trahir nos idéaux » ... tout cela est dérisoire et ne nous fera pas perdre de temps.

Aujourd'hui, la signature de cette convention est une étape importante mais ce n'est qu'une étape !

Désormais les difficultés commencent : il va falloir, au sein du groupe de pilotage que nous mettons en place, faire vivre ce partenariat.

Si ça se passe mal, nous reprendrons le chemin de la colère, de la protestation et de la confrontation.

Mais si ça se passe bien, vous n'aurez pas affaire à des ingrats. Les passionnés du service public sauront démontrer, avec la population, que quand on aime le service public, il faut l'aider, le servir et s'en servir. C'est le pari que nous faisons.